

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

Gros plan
sur
LAYRAC

Layrac - 2004
(cliché IGN)

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n° 31 (mai 2006)

LES SUITES DE LA LOI DE 1905 SUR LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Les inventaires à Blagnac

La promulgation de la Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat au mois de décembre n'avait, tout au moins dans la commune de Blagnac, soulevé que

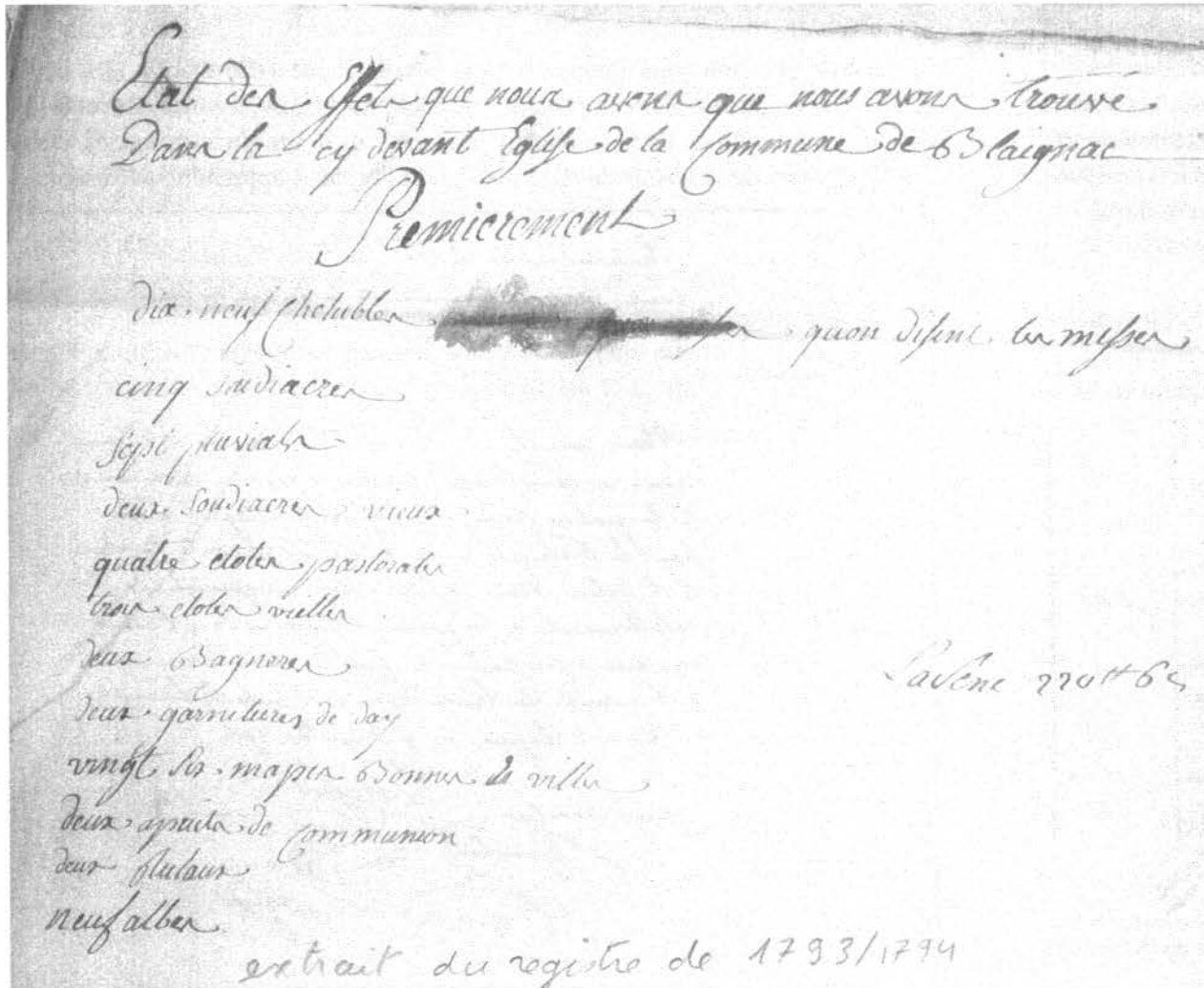
peu d'agitation. Mais la publication des décrets d'application de la Loi, et notamment ceux du 29 décembre 1905 et du 16 mars 1906, qui concernent l'inventaire des biens ecclésiastiques vont provoquer les protestations indignées des milieux pratiquants, surtout dans les zones rurales traditionnelles et créer un climat d'inquiétude qui ira croissant jusqu'au mois d'août 1914 chez de nombreux catholiques.

Ce n'est cependant pas la première fois qu'un inventaire officiel est effectué à la demande des autorités de l'Etat. En effet, sur un répertoire commencé vraisemblablement en 1792¹, et continué sur deux années,² le "registre de la Confrérie de Saint Jacques", on relève un "Etat des effets sur nous avons trouvé dans la cy devant Eglise de la Commune de Blagnac". Ce relevé semble pouvoir être daté des années 1793-1794.

La liste des objets qu'il énumère comme présents dans l'église est-elle complète ? A-t-elle été recopiée sur un document administratif pour être transmise à qui de droit ? Difficile de le savoir M.B. Lavigne signale, en effet, dans son ouvrage "Histoire de Blagnac", que "les délibérations de la municipalité de Blagnac manquent du 20 ventôse an III (10 mars 1795) au 1 messidor an VIII (20 juin 1800)". Celles des années 1790/1794 sont loin d'être complètes. Et les archives paroissiales n'apportent pas d'information sur ce point...

On peut remarquer que cette liste d'un peu plus d'une cinquantaine d'objets ne mentionne ni tableaux, ni statues, contrairement à l'inventaire qui serait fait cent dix ou cent douze ans plus tard.

Ces inventaires, qui vont se dérouler, en France, durant toute l'année 1906, et au-delà, ont provoqué des incidents violents, par-



¹ le registre porte en page de garde : ... "acheté à Toulouse Deux septembre mil sept cent quatre vingt douze L'An 4^e de la Liberté Et première année de l'égalité.

² le registre qui était établi pour noter les cotisations annuelles des "confrères" et des "confrères" (sic) s'arrête en effet à une année encore notée 1794.

fois graves, avec des blessés et des morts. Dans notre région, tout le monde connaît l'anecdote de l'opposition aux fonctionnaires venus effectuer l'inventaire de la petite église de Cominac, un hameau près d'Oust en Ariège, dans la vallée du Garbet. Les huissiers se virent interdire l'accès de l'édifice par deux énormes ours tenus en laisse par leurs maîtres et par une foule armée de bâtons et de chaises !

Les gouvernements qui se succèdent hésitent entre la fermeté et la souplesse. Qu'en est-il à Blagnac où, comme l'a démontré le comportement des habitants durant la période qui a précédé et immédiatement suivi la Loi, on se préoccupe plus des problèmes du quotidien que des grandes envolées et des grandes querelles qui émaillent les discours des "élites" : notables, élus, penseurs ou philosophes divers. Les archives paroissiales montrent qu'on oppose aux notes de l'administration préfectorale, surtout après la publication de l'Encyclique de Pie X du 11 février 1906 : "Vehementer nos", une force d'inertie certaine mais que la contestation se limite à la production d'une lettre solennelle de protestation.

En effet la préfecture de la Haute-Garonne envoie plusieurs avis d'établissements d'inventaire à "la fabrique de l'église de Blagnac", avec la mention suivante : "je vous prie de vouloir bien me renvoyer, dûment rempli, le récépissé que vous trou-

	Mobilier - Dans la nef - Côté droit -	
2	au fond quatre échelles simples de 5 mètres. 4 mètres et 3 de 3 mètres.	30 "
3	tableau sur toile, cadre doré, apothéose de S ^t Etienne donné par l'empereur en 1856.	80 "
4	stalle mobile en bois dur	20 "
5	2 candelabres dorés avec flamberges de 0m50 de haut.	20 "
6	buste en bois doré, S ^t Sauveur - le tout sur la stalle.	10 "
7	statue S ^t Jude en stuc, sur socle	25 "
8	dans la chapelle, côté gauche, statue S ^t Germain en stuc.	15 "
9	sur l'autel - six candelabres avec flamberges	30 "

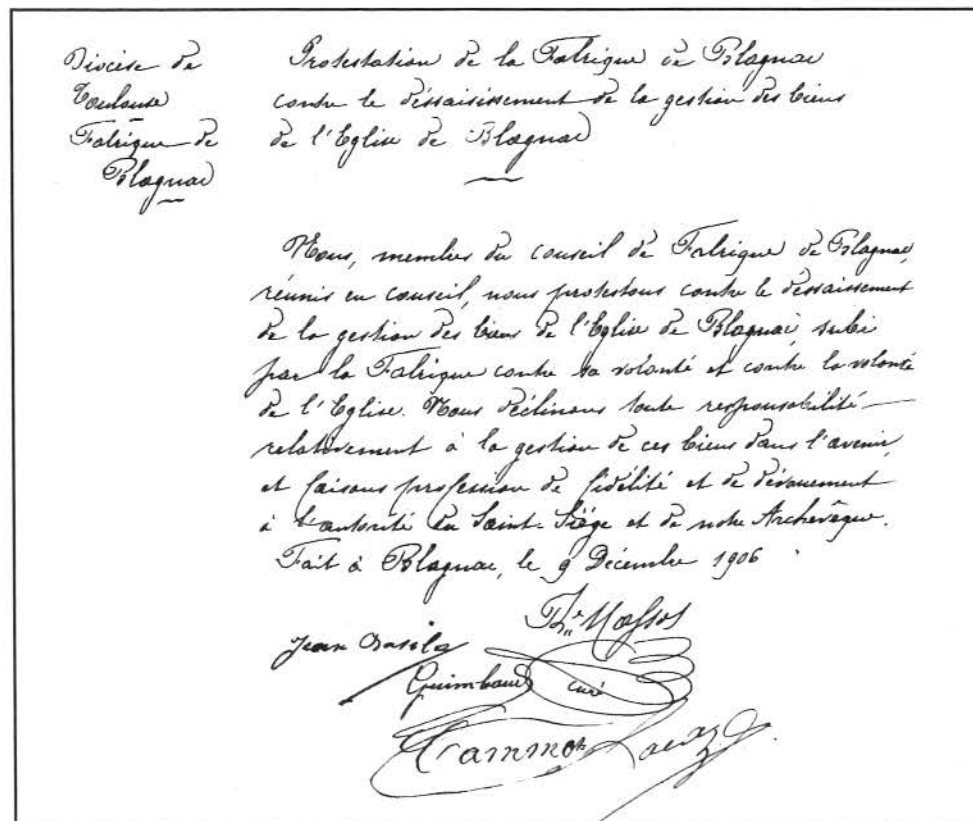
(1) La fabrique, la messe, le conseil presbytéral, etc.

² à l'époque, un ouvrier gagnait annuellement, en moyenne, un peu plus de 1 100 francs ; un facteur rural environ 900 francs ; (MARCHAND et THELLOT ; le travail en France de 1800 à 2000 ; Ed. Grasset).

verez également sous ce pli". Or dans le dossier venant des archives paroissiales, on retrouve deux récépissés non remplis. Y en aurait-il eu d'autres exemplaires qui ont été transmis à la préfecture ? Ou bien, comme on peut en faire l'hypothèse, se serait-on contenté de rester passifs ?

En tout cas, après un courrier daté du 1^{er} mars, un autre du 13 juin, c'est, enfin l'inventaire du 9 décembre 1906 réalisé par le receveur des Domaines en présence du curé "qui a déclaré (...) assister en simple spectateur" et de deux témoins requis, un agent de ville et le garde champêtre...

La liste est bien plus longue et plus détaillée que celle établie lors de la Révolution Française. Elle comporte 123 articles plus l'église, le presbytère et le jardin attenant à celui-ci. Le fonctionnaire a même sans doute sur instructions, établi une estimation de la valeur de chaque objet. Et l'on peut apprendre, par exemple,



que la référence 2 : "tableau sur toile, cadre doré, apothéose de Saint-Etienne, donné par l'Empereur en 1856" est estimé à 80 F (or évidemment) ³; ... que la référence 18 : "au-dessus, appendu au mur, tableau sur toile "Purgatoire", 1 m 50 sur 1 m 50, vaut ... 2 F. Une croix sur hampe en argent a une valeur de 300 Francs (réf. 93) ; un ostensor en vermeil vaut 150 F, un ciboire dans le même métal, 50 F (est-ce le même que celui signalé dans l'inventaire de 1793 ?).

L'ensemble des quatorze tableaux représentant le "Chemin de Croix", "personnages en relief" se monte à 140 F.

Quant au bâtiment d'église proprement dit "église dont la construction remonte à une date inconnue, n'a jamais été désaffectée au dire du desservant ; contenance 18 ares 75 centiares," son prix est de 650 Francs !

L'inventaire est accompagné de deux lettres. L'une atteste de l'équilibre du budget de la Fabrique avec un avoir en caisse égal à zéro. Elle se termine par un paragraphe d'allégeance au Pape et à l'Eglise :

"... Ces opérations terminées, les membres du Conseil de Fabrique, avant de clore la séance, protestent de leur attachement au Souverain pontife et affirment énergiquement qu'ils se conformeront entièrement et toujours aux instructions qui leur seront transmises par Monseigneur l'Archevêque de Toulouse".

L'autre lettre datée du même jour que celui de l'inventaire est une protestation et, de nouveau un serment de fidélité "au Saint Siège" (voir reproduction de la lettre).

Et la tension entre, d'une part, les représentants de l'église, le clergé, les congrégations, une bonne partie des fidèles et, d'autre part, l'Etat et les courants laïques ne s'apaise pas après les incidents dus aux inventaires. La Loi de séparation venant après les mesures prises contre les congrégations.

- obligation d'obtenir une autorisation d'enseigner : Loi Waldeck-Rousseau sur les associations en 1901 ;

- interdiction d'enseigner avec la loi Combes du 7 juillet 1904, ce qui conduira le nombreuses communautés religieuses à chercher refuge à l'étranger. Ainsi, les soeurs du monastère de Blagnac prirent-elles de nombreux contacts avec des établissements religieux hors de France susceptibles de les héberger. Un prieuré situé au Pays de Galles se proposait de les recevoir...

Mais nous étions en Août 1914 !

Et l'Histoire prit un autre chemin...

Lucien Alemanni